

Note n° 23 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 23 novembre 2016

Information des départements

L'UNIRS Gard (30) existe depuis quelques années et compte une trentaine de camarades. Elle s'est réunie en AG le 18 novembre avec une vingtaine de militant-e-s et Gérard Gourguechon. Les points les plus abordés ont été le pouvoir d'achat en recul, la santé et la perte d'autonomie, le revenu d'existence, les enjeux de la Loi Travail... et logiquement, l'action pour changer tout cela et imposer les revendications. La manifestation unitaire de 200 personnes à Nîmes est restée dans les mémoires.

Solidaires retraité-e-s Loire-Atlantique (44) informe de l'action de l'inter-organisation CGT, FO, CFTC, FSU, Solidaires, FGR-FP sur la tarification des transports collectifs sur la Métropole nantaise. Elle a commencé à l'automne 2015, par l'interpellation de la Présidente de Nantes Métropole sur la nouvelle tarification TAN dite solidaire... mais qui a conduit de nombreux retraité-e-s non imposables à ne plus bénéficier de l'abonnement mensuel à 11,70 euros et de devoir payer, soit un abonnement mensuel à 32,80 euros/mois, soit via la carte Libertan, une facturation en fonction du nombre de déplacements à concurrence de 34,50 euros/mois. Le vice-président de Nantes Métropole s'était engagé à faire le point avec les syndicats de retraité-e-s du bilan d'un an.

L'intersyndicale des retraité-e-s vient d'insister par une lettre qui rappelle cet engagement, qui demande une rencontre et qui fait part :

- De l'absence d'information sur les possibilités de bénéficier d'un accès à tarif réduit en fonction des quotients familiaux.
- Des réserves sur la prise en compte dans le calcul du quotient familial, des revenus sociaux, de l'APL... A revenu égal, un locataire percevant l'APL ne bénéficiera pas du même tarif qu'un propriétaire !
- Et de tirer le bilan d'un an sur l'adhésion, ou non, des retraités au niveau dispositif.

Pour les organisations, le gel des pensions, les réformes fiscales... et la nouvelle tarification des transports font reculer le pouvoir d'achat.

Attention : cliquer sur un mot bleu souligné permet d'ouvrir le document original sur internet.

Lutte contre la fraude sociale

Lors de la préparation du Projet de Loi Finances 2017, Marisol Touraine avait dévoilé différentes mesures d'économie sur l'Assurance maladie, parmi lesquelles la **lutte contre la fraude sociale**.

Quelle est la réalité de cette fraude, mise régulièrement en avant par les médias ? La plateforme de renseignements « aide-sociale.fr » vient d'établir un comparatif entre la fraude aux aides sociales et la fraude des entreprises :

- *Le pays va mal à cause de la fraude au RSA ?* Elle représente 0,335 milliard d'euros par an contre 27 milliards pour la fraude aux impôts sur les sociétés. Et le non recours au RSA (absence d'information, démarches compliquées) représente un gain pour l'Etat de 5,2 milliards d'euros !
- *La sécu est en déficit à cause des arrêts maladie abusifs ?* Ils coûtent 0,064 milliard contre 18 milliards de fraude aux cotisations sociales par les entreprises !
- *Et la fraude aux prestations familiales ?* C'est 0,113 milliard, à comparer aux 17 milliards de fraude à l'impôt sur le revenu !

La plateforme conclut « *la fraude des pauvres est une pauvre fraude* ».

Bien sûr, nous n'incitons pas à la fraude aux aides sociales, qui représentent une part minime de la totalité des fraudes mais, plutôt que de pointer du doigt les personnes les plus démunies, il faudrait lutter contre la vraie et importante fraude en s'attaquant aux entreprises et aux riches contribuables.

Egalité homme / femme en retraite ?

La réponse est évidemment non, mais [l'étude](#) 980 d'octobre de la DRESS, dont le titre résume le contenu « *Retraite : à 30 ans, les femmes ont validé presque autant de trimestres que les hommes* », montre, qu'au début de la carrière, hommes et femmes ont cotisé presque pendant la même durée, les disparités ne résident alors que dans les différences de salaires et de responsabilités.

À 30 ans, hommes et femmes ont cotisé 8 ans (la différence est inférieure à 1 trimestre). Ensuite le rythme de validation de trimestres augmente avec l'âge puis diminue à partir de 55 ans et, de plus en plus, cesse en fin de carrière.

Au fil des générations, les durées d'assurance validées par les femmes se rapprochent de celles des hommes : elles participent de plus en plus au marché du travail, et certaines cumulent des trimestres au titre de l'assurance vieillesse des parents au foyer. Les trimestres validés au titre du chômage augmentent au fil des générations.

Mais les retraites des femmes restent inférieures, reflet des inégalités de salaire. En moyenne, une femme gagne 25,7 % de moins qu'un homme, à cause du salaire horaire inférieur de 16,3 %, du travail à temps partiel plus important (9,4 %), de 12,8 % d'écart de salaire au sein de chaque métier, de 3,5 % pour le métier moins qualifié et moins rémunéré.

Conséquences du recul du départ en retraite à 62 ans

Cette mesure de 2010 améliore les comptes des caisses de retraite, mais détériore, selon la [DRESS](#) et un [rapport](#) du COR, ceux des pensions d'invalidité (près de 1,5 milliard pour 150 000 personnes, soit 26 à 32 % de plus), des minima sociaux (600 millions pour 80 000 allocataires supplémentaires), des allocations chômage et même de la maladie avec des arrêts qui se prolongent.

Le taux d'emploi à 60 ans a fortement augmenté, de 14 points, mais ce taux n'arrive pas encore à 40 %. Les anciens qui ne peuvent plus être en retraite coûtent ailleurs. Pour 14 millions d'euros économisés pour la retraite, 4,5 millions sont dépensés ailleurs, les libéraux s'appuient sur ce solde positif pour repousser encore l'âge de départ...

Assurance obligatoire pour la perte d'autonomie ?

C'est ce que demande le Conseil d'analyse économique (CAE), placé auprès du Premier ministre, dans une [note](#), résumée dans un [communiqué](#). En une douzaine de pages, il dresse un état des lieux, puis énumère des projections à moyen et long terme pour répartir l'effort de financement, estimé entre 41 à 45 milliards d'euros, dont 23 de dépenses publiques (soins et APA) et 7 à 11 d'aides informelles.

Ce document montre les réflexions pour une nouvelle régression sociale. Il envisage :

- D'« assouplir » les procédures d'autorisation pour la création de places en établissement médicalisé. Il pense ainsi que l'augmentation du nombre d'établissements et leur mise en concurrence, permettront de limiter la hausse des tarifs. Conscient des risques pour la dégradation de la qualité des services, il préconise une transparence par l'affichage des prix et de la qualité, d'instaurer des normes minimales d'encadrement des Ehpad et de formation. A quel niveau ? La note elle-même relève « qu'en comparaison d'autres pays de l'OCDE, les taux d'encadrement dans les structures d'hébergement collectif pour personnes âgées restent faibles en France ».
- Plus largement, il préconise de développer une offre intermédiaire, sur le modèle des résidences à services intégrés.

Pour le financement, il note la faiblesse du financement privé, comme les assurances privées et le marché de viager ! Il préconise un prêt dépendance (à rembourser par la vente du logement), une assurance mutualisée et obligatoire de l'ensemble de la population, pour la perte d'autonomie lourde, afin de ne laisser à la couverture publique que la perte d'autonomie légère pour les personnes modestes.



Recul de la retraite des fonctionnaires

Un [rapport](#) de 233 pages du ministère des finances vante les « évolutions » des retraites des fonctionnaires :

- **L'âge de départ augmente** de 3 mois en un an. À 62 ans et 3 mois, il s'avère presque aussi élevé que pour le privé (62 ans et 5 mois).
- **Le pouvoir d'achat** des pensionnés et des fonctionnaires actifs ne cesse de baisser depuis plusieurs années.
- **Le nombre de départs en retraite** baisse de plus car les agents travaillent plus longtemps, à cause des « réformes » de 2003 et 2010 : 116 453 en 2015 au lieu de 120 605. Et l'âge moyen de départ augmente de 4 mois.
- **Le niveau des pensions** est inférieur à celui du privé. Corrigée de l'inflation, la pension des nouveaux retraités-e-s était de 1 313 € en 2000 et n'est que de 1 265 € en 2015.

Cela n'empêche pas les candidats à la primaire de droite d'annoncer une diminution des retraites du public et la suppression de 5 à 600 000 postes dans les 3 fonctions publiques... **L'harmonisation des régimes n'est qu'un prétexte au recul social de tout le monde.**